

Espace-Birse: signal positif du Conseil général

Le Conseil général de Valbirse a tenu hier soir sa quatrième séance de l'année en présence de 24 élus. Il s'agissait pour le législatif d'approuver le plan d'aménagement des eaux Espace-Birse et de préavisier le crédit d'engagement de 2,15 millions de fr. y relatif.

Conseiller communal en charge du dossier, André Rothenbühler a présenté brièvement les enjeux de ce plan d'aménagement, lequel prévoit notamment la remise à ciel ouvert de la Birse sur le terrain de l'ancienne usine Schäublin. «Le premier enjeu, et non des moindres, est de résoudre les problèmes d'inondation. On parle aussi de revitalisation du cours d'eau et d'amélioration de la qualité paysagère», explique-t-il. Cinq oppositions ont été enregistrées lors du dépôt public. «Le plan d'aménagement touchait certaines parcelles privées. Ceci a été corrigé. Une séance de conciliation s'est déroulée avec succès le 24 septembre», indique André Rothenbühler. «Ce plan d'aménagement n'est pas un luxe, il est obligatoire si l'on entend concrétiser l'important projet immobilier Espace-Birse», précise-t-il. Un avis partagé par les élus, lesquels ont accepté le plan à l'unanimité avant de préavisier favorablement le crédit de 2,15 millions de fr. qui permettra sa réalisation. Il en reviendra aux citoyens de se prononcer sur ce dernier point le 15 novembre par les urnes. Une séance d'information aura lieu le 26 octo-

bre à 19 h à la salle communale de Malle-ray.

Déchets: on dépoussière

Trois règlements communaux étaient également soumis hier aux conseillers généraux. Tous ont été approuvés. Le règlement sur les déchets – calqué sur celui en vigueur à Bévilard depuis 1993 – méritait en effet un grand coup de balai, notamment en ce qui concerne la tarification des entreprises. Après réflexion, le Conseil communal a décidé de calculer la taxe de base des entreprises en fonction du nombre d'équivalents plein temps qu'elles emploient. Pour les personnes physiques, l'exécutif suggère de taxer les habitants dès leur 21^e année, hormis les étudiants qui seront exemptés jusqu'à 24 ans, à hauteur de 100 fr. par année. Sur demande Sébastien Blanchard (Groupe UDC/PBD), une amende de 100 fr. au minimum – et de 5000 fr. au maximum – a été acceptée en cas d'infraction.

Le second règlement validé hier concerne les allocations de fonctions, vacations, jetons de présence et autres indemnités. La nécessité de révision découle surtout des modifications structurelles dans la nouvelle commune, désormais dotée d'un Conseil général. Désormais, la rémunération d'un membre de l'exécutif est forfaitaire et inclut la responsabilité d'un dicastère et les jetons de présence.

Le maire perçoit une allocation annuelle de 24 000 fr., le vice-maire de 2000 fr. Les autres membres du conseil communal reçoivent 9000 fr. Au Conseil général, le président touche une allocation annuelle de 1000 fr. Chaque élu perçoit un jeton de présence de 50 fr. par séance.

Fonds spécial créé

Le troisième et nouveau règlement débattu vise à créer un fonds de financement spécial où sera réservée la subvention de 977 680 fr. allouée par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire lors de la fusion. Le montant provisionné est à disposition du Conseil communal pour des dépenses extraordinaires liées à des travaux de mise en œuvre de la commune, des dépenses découlant d'un nouveau projet de fusion, ou des investissements contribuant au rayonnement de Valbirse. Le législatif devra néanmoins être consulté pour chaque dépense, comme demandé par Jacques-Henri Jufer (Liste Libre).

Enfin, et pour conclure, les conseillers généraux ont procédé à l'élection de deux membres à la Commission scolaire, organe passablement chahuté depuis l'entrée en force de Valbirse. Serge Monnerat (PS et sympathisants) et Marc Utermann (PLR et sympathisants) ont été élus. Notons encore que les autorités de Valbirse et de Sorvilier se rencontreront le 19 novembre pour évoquer le dossier de la fusion. **OZA**